

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Granby, tenue le lundi 5 juillet 2021, à 19 heures, dans la salle des délibérations du conseil, au 87, rue Principale, à Granby (Québec) J2G 2T8.

SONT PRÉSENTS :

Mmes les conseillères et	Stéphane Giard	Jean-Luc Nappert
MM. les conseillers	Julie Bourdon	Jocelyn Dupuis
	Alain Lacasse	Denyse Tremblay
	Robert Riel	Éric Duchesneau*
	Robert Vincent	Catherine Baudin*

formant le quorum sous la présidence du maire, M. Pascal Bonin.

Sont également présents : l'assistante-greffière, M^e Joannie Meunier et le directeur général, M. Michel Pinault.

2021-07-0598

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

d'ouvrir la séance et d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

2021-07-0599

Première période de questions des citoyens et des citoyennes

1. M. Richard Dubé (présentiel)

M. Richard Dubé questionne les membres du conseil quant à la pénurie de logements dans la Ville et les actions prises ou projetées concernant cette problématique. Il demande également à ce que la dangerosité de l'intersection de la rue Dérageon et du boulevard Leclerc Est soit analysée.

2. M. Robert Casavant (présentiel)

M. Robert Casavant félicite les membres du conseil municipal pour la bonne administration de la Ville.

3. M. Clément Roy (par courriel)

M. Clément Roy demande s'il serait possible et envisageable d'augmenter la protection de la bande riveraine.

4. M. Michel Morin, boul. Leclerc Est (par courriel)

M. Michel Morin s'adresse à M. Giard en premier lieu et le questionne quant à l'événement du Demi-Marathon de Granby aura lieu à l'automne. Il s'adresse ensuite à M. Duchesneau et lui demande ses intentions électorales pour l'automne. Il poursuit en s'adressant à M^{me} Bourdon et M. Dupuis, concernant leurs intentions électorales quant aux infrastructures d'athlétisme.

2021-07-0600 Approbation du procès-verbal du 21 juin 2021

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 21 juin 2021 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, l'assistante-greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

il y aurait lieu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 21 juin 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-07-0601 Autorisation – Demande de dérogation mineure numéro 2021-80218 – 135, rue Principale et 130, rue Victoria – Lots numéros 1 010 464, 1 010 465, 1 010 466, 1 010 468 et 1 010 585 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2021-154, transmettant la résolution numéro 210615-04 du comité consultatif d'urbanisme;

M^{me} la conseillère Catherine Baudin explique la teneur de cette demande de dérogation et le maire, M. Pascal Bonin, demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet;

Conformément à la loi, aux arrêtés et au décret en vigueur, s'est tenue une consultation relativement à la demande de dérogation mineure formulée par M^{me} Caroline Chicoine, architecte et mandataire pour la Ville de Granby, pour l'immeuble situé au 135, rue Principale et 130, rue Victoria. Cette consultation s'est tenue préalablement à la séance, par écrit, du 19 juin au 5 juillet 2021, soit en déposant les questions, observations ou commentaires dans la boîte rouge située près de l'entrée sur la rue Dufferin, ou par l'entremise d'une boîte courriel (questions@granby.ca);

M. Jean Gamache (présentiel)

M, Jean Gamache aimerait que la luminosité des lampadaires de rue soit ajustée graduellement selon la clarté, afin de minimiser la pollution visuelle.

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Caroline Chicoine, architecte et mandataire pour la Ville de Granby a demandé une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 135, rue Principale et 130, rue Victoria, à Granby, portant les numéros de lots 1 010 464, 1 010 465, 1 010 466, 1 010 468 et 1 010 585, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 210615-04, en date du 15 juin 2021, à l'effet d'autoriser cette dérogation mineure, considérant que :

1. le Palace est un des bâtiments emblématiques de la ville;
2. la marquise du Palace est un repère visuel important du centre-ville et que cette demande permet de conserver ce repère;

3. la marquise projetée aura un dégagement similaire par rapport au bâtiment que la marquise actuelle;
4. la dérogation permet de conserver des volumes qui témoignent de l'historique du bâtiment;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public dans le journal *La Voix de l'Est*, édition du 19 juin 2021, informant de cette consultation écrite;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

d'accorder, conformément au Règlement numéro 0667-2016 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, la demande de dérogation mineure numéro 2021-80218 pour la propriété située au 135, rue Principale et 130, rue Victoria, portant les numéros de lots 1 010 464, 1 010 465, 1 010 466, 1 010 468 et 1 010 585, en référence au plan cadastral du Québec, de façon à autoriser une marquise jusqu'à 0,00 mètre de la ligne avant de terrain, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme autorise un empiètement maximal de 2,50 mètres en respectant une distance minimale de 0,60 mètre, le tout en référence au plan projet d'implantation préparé par M^{me} Geneviève-Ilou Boucher, arpenteuse-géomètre, en date du 9 juin 2021, sous le numéro 7214 de ses minutes et sous le numéro de dossier 200428;

le tout conditionnellement à ce que la demande numéro 2021-1923 de permis de construction soit acceptée.

Adoptée à l'unanimité

2021-07-0602

Autorisation – Demande de dérogation mineure numéro 2021-80245 – 135, rue Principale et 130, rue Victoria – Lots numéros 1 010 464, 1 010 465, 1 010 466, 1 010 468 et 1 010 585 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2021-155, transmettant la résolution numéro 210615-05 du comité consultatif d'urbanisme;

M^{me} la conseillère Catherine Baudin explique la teneur de cette demande de dérogation et le maire, M. Pascal Bonin, demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet;

Conformément à la loi, aux arrêtés et au décret en vigueur, s'est tenue une consultation relativement à la demande de dérogation mineure formulée par M^{me} Caroline Chicoine, architecte et mandataire pour la Ville de Granby, pour l'immeuble situé au 135, rue Principale et 130, rue Victoria. Cette consultation s'est tenue préalablement à la séance, par écrit, du 19 juin au 5 juillet 2021, soit en déposant les questions, observations ou commentaires dans la boîte rouge située près de l'entrée sur la rue Dufferin, ou par l'entremise d'une boîte courriel (questions@granby.ca);

M. Jean Gamache (présentiel)

M, Jean Gamache aimerait que la luminosité des lampadaires de rue soit ajustée graduellement selon la clarté, afin de minimiser la pollution visuelle.

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Caroline Chicoine, architecte et mandataire pour la Ville de Granby a demandé une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 135, rue Principale et 130, rue Victoria, à Granby, portant les numéros de lots 1 010 464, 1 010 465, 1 010 466, 1 010 468 et 1 010 585, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 210615-05, en date du 15 juin 2021, à l'effet d'autoriser cette dérogation mineure, considérant que :

1. le Palace est un des bâtiments emblématiques de la ville;
2. la marquise du Palace est un repère visuel important du centre-ville et que cette demande permet de conserver ce repère;
3. la dérogation permet de conserver l'aspect historique du bâtiment;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public dans le journal *La Voix de l'Est*, édition du 19 juin 2021, informant de cette consultation écrite;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'accorder, conformément au Règlement numéro 0667-2016 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, la demande de dérogation mineure numéro 2021-80245 pour la propriété située au 135, rue Principale et 130, rue Victoria, portant les numéros de lots 1 010 464, 1 010 465, 1 010 466, 1 010 468 et 1 010 585, en référence au plan cadastral du Québec, de façon à autoriser les points suivants :

Enseigne en projection (Palace)

1. La demande de dérogation mineure vise à autoriser une nouvelle enseigne en projection dont la projection par rapport à la façade est de 2,77 mètres, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, il est établi que la norme est de 1 mètre;
2. La demande de dérogation mineure vise à autoriser une nouvelle enseigne en projection installée à une distance de 0,57 mètre de la ligne avant de terrain, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, il est établi que la norme est de 0,60 mètre et que les enseignes en projection à moins de 0,60 mètre de l'emprise de rue sont interdites.

Enseigne électronique à plat sur la marquise (Palace)

1. La demande de dérogation mineure vise à autoriser une nouvelle enseigne électronique à plat sur la marquise dont le dégagement par rapport à la façade est de 3,80 mètres, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, il est établi que la norme est de 0,6 mètre;

2. La demande de dérogation mineure vise à autoriser une nouvelle enseigne électronique à plat sur la marquise dont la superficie est de 27,50 mètres carrés, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, il est établi que la norme est de 2 mètres carrés;
3. La demande de dérogation mineure vise à autoriser une enseigne à plat sur la marquise à 0,00 mètre de l'emprise d'une rue, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, il est établi que les enseignes à moins de 0,6 mètre de l'emprise de rue sont interdites.

Enseignes Palace

1. La demande de dérogation mineure vise à autoriser deux nouvelles enseignes sur la même façade, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, seulement une enseigne est permise par façade.

Enseignes sur la façade avant (le Palace et autres établissements)

1. La demande de dérogation mineure vise à autoriser six (6) enseignes dont la superficie totale en pourcentage est de 13,92 %, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, il est établi que la norme est de 10 % de la superficie de la façade maximum;

le tout en référence au plan projet d'implantation préparé par M^{me} Geneviève-Ilou Boucher, arpenteuse-géomètre, en date du 9 juin 2021, sous le numéro 7214 de ses minutes et sous le numéro de dossier 200428, et au plan d'architecte préparé par M^{me} Caroline Chicoine, architecte, en date du 9 juin 2021, sous le numéro de dossier 20758;

le tout conditionnellement à ce que la demande numéro 2021-1927 de certificat d'autorisation pour enseigne soit acceptée.

Adoptée à l'unanimité

2021-07-0603

Refus – Demande de dérogation mineure numéro 2021-80207 – 640, rue de Sillery – Lot numéro 5 828 961 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2021-160, transmettant la résolution numéro 210601-08 du comité consultatif d'urbanisme;

M. le conseiller Stéphane Giard explique la teneur de cette demande de dérogation et le maire, M. Pascal Bonin, demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet;

Conformément à la loi, aux arrêtés et au décret en vigueur, s'est tenue une consultation relativement à la demande de dérogation mineure formulée par M^{me} Émilie Martin-Ouellet, arpenteuse-géomètre et mandataire pour le propriétaire, pour l'immeuble situé au 640, rue de Sillery. Cette consultation s'est tenue préalablement à la séance, par écrit, du 19 juin au 5 juillet 2021, soit en déposant les questions, observations ou commentaires dans la boîte rouge située près de l'entrée sur la rue Dufferin, ou par l'entremise d'une boîte courriel (questions@granby.ca);

d'accorder, conformément au Règlement numéro 0667-2016 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, la demande de dérogation mineure numéro 2021-80207 pour la propriété située au 640, rue de Sillery, portant le numéro de lot 5 828 961, en référence au plan cadastral du Québec, de façon à autoriser l'empiètement d'une partie du chemin d'accès (situé sur le futur lot 6 446 783) dans la bande de protection d'une superficie d'environ 39 mètres carrés en plus d'être situé à 7 mètres d'un cours d'eau, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, il est établi qu'un empiètement dans la bande protection de 10 mètres est interdit, le tout en référence au plan projet de lotissement préparé par M^{me} Émilie Martin-Ouellet, arpenteuse-géomètre, en date du 19 mai 2021, sous le numéro 3492 de ses minutes et sous le numéro de dossier 190198, sous réserve du pouvoir de la MRC de la Haute-Yamaska de désavouer la présente résolution ainsi que de modifier et d'ajouter toutes conditions, et ce, dans un délai de 90 jours suivant sa réception; et

de demander à la MRC de La Haute-Yamaska conformément à l'article 145.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, d'autoriser la présente demande de dérogation mineure.

M. le maire appelle le vote sur cette proposition :

Sont pour :

- M^{me} Denyse Tremblay;
- M. Robert Riel; et
- M. Robert Vincent.

Sont contre:

- M. Stéphane Giard;
- M. Jean-Luc Nappert;
- M^{me} Julie Bourdon;
- M. Jocelyn Dupuis;
- M. Alain Lacasse;
- M. Éric Duchesneau; et
- M^{me} Catherine Baudin.

Rejetée sur division

2021-07-0604

Refus – Demande de dérogation mineure numéro 2021-80208 – 640, rue de Sillery – Lot numéro 5 828 961 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2021-161, transmettant la résolution numéro 210601-09 du comité consultatif d'urbanisme;

M. le conseiller Stéphane Giard explique la teneur de cette demande de dérogation et le maire, M. Pascal Bonin, demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet;

Conformément à la loi, aux arrêtés et au décret en vigueur, s'est tenue une consultation relativement à la demande de dérogation mineure formulée par M^{me} Émilie Martin-Ouellet, arpenteuse-géomètre et mandataire pour le propriétaire, pour l'immeuble situé au 640, rue de Sillery. Cette consultation s'est tenue préalablement à la séance, par écrit, du 19 juin au 5 juillet 2021, soit en déposant les questions, observations ou commentaires dans la boîte rouge située près de l'entrée sur la rue Dufferin, ou par l'entremise d'une boîte courriel (questions@granby.ca);

d'accorder, conformément au Règlement numéro 0667-2016 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, la demande de dérogation mineure numéro 2021-80208 pour la propriété située au 640, rue de Sillery, portant le numéro de lot 5 828 961, en référence au plan cadastral du Québec, de façon à autoriser une largeur de terrain jusqu'à 53,78 mètres, mesuré à 11 mètres de la marge avant, pour un futur terrain (futur lot 6 446 783) situé dans une courbe, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0664-2016 de lotissement, il est établi que la norme est de 60 mètres pour un terrain riverain, le tout en référence au plan cadastral parcellaire préparé par M^{me} Émilie Martin-Ouellet, arpenteuse-géomètre, en date du 14 mai 2021, sous le numéro 3491 de ses minutes et sous le numéro de dossier 190198, sous réserve du pouvoir de la MRC de la Haute-Yamaska de désavouer la présente résolution ainsi que de modifier et d'ajouter toutes conditions, et ce, dans un délai de 90 jours suivant sa réception; et

de demander à la MRC de La Haute-Yamaska conformément à l'article 145.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, d'autoriser la présente demande de dérogation mineure.

M. le maire appelle le vote sur cette proposition :

Sont pour :

- M^{me} Denyse Tremblay;
- M. Robert Riel; et
- M. Robert Vincent.

Sont contre:

- M. Stéphane Giard;
- M. Jean-Luc Nappert;
- M^{me} Julie Bourdon;
- M. Jocelyn Dupuis;
- M. Alain Lacasse;
- M. Éric Duchesneau; et
- M^{me} Catherine Baudin.

Rejetée sur division

2021-07-0605

Autorisation – Demande de dérogation mineure numéro 2021-80230 – 34, rue Rouleau – Lot numéro 1 400 738 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2021-152, transmettant la résolution numéro 210615-02 du comité consultatif d'urbanisme;

M^{me} la conseillère Denyse Tremblay explique la teneur de cette demande de dérogation et le maire, M. Pascal Bonin, demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet;

Conformément à la loi, aux arrêtés et au décret en vigueur, s'est tenue une consultation relativement à la demande de dérogation mineure formulée par M^{me} Sophie Boileau, propriétaire, pour l'immeuble situé au 34, rue Rouleau. Cette consultation s'est tenue préalablement à la séance, par écrit, du 19 juin au 5 juillet 2021, soit en déposant les questions, observations ou commentaires dans la boîte rouge située près de l'entrée sur la rue Dufferin, ou par l'entremise d'une boîte courriel (questions@granby.ca);

Personne ne s'adresse au conseil municipal dans ce dossier.

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Sophie Boileau, propriétaire, a demandé une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 34, rue Rouleau, à Granby, portant le numéro de lot 1 400 738, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 210615-02, en date du 15 juin 2021, à l'effet d'autoriser cette dérogation mineure, considérant :

1. que le positionnement de la résidence limite grandement les emplacements possibles;
2. que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;
3. qu'une haie de cèdres est déjà présente;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public dans le journal *La Voix de l'Est*, édition du 19 juin 2021, informant de cette consultation écrite;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

d'accorder, conformément au Règlement numéro 0667-2016 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, la demande de dérogation mineure numéro 2021-80230 pour la propriété située au 34, rue Rouleau, portant le numéro de lot 1 400 738, en référence au plan cadastral du Québec, de façon à autoriser l'installation d'une piscine en cour avant, entre la façade du bâtiment principal et la rue, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, l'implantation d'une piscine en cour avant pour un terrain de coin, entre la façade du bâtiment et la rue, n'est pas permise, le tout en référence au plan d'implantation préparé par M. Yves Robichaud, arpenteur-géomètre, en date du 8 juin 2021, sous le numéro 8 701 de ses minutes et sous le numéro de dossier 7 965;

le tout conditionnellement à ce que l'écran végétal soit conservé, maintenu, renforcé ou aménagé.

Adoptée à l'unanimité

2021-07-0606

Autorisation – Demande de dérogation mineure numéro 2021-80254 – 572, rue des Alouettes – Lot numéro 1 649 996 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2021-156, transmettant la résolution numéro 210615-27 du comité consultatif d'urbanisme;

M. le conseiller Jean-Luc Nappert explique la teneur de cette demande de dérogation et le maire, M. Pascal Bonin, demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet;

Conformément à la loi, aux arrêtés et au décret en vigueur, s'est tenue une consultation relativement à la demande de dérogation mineure formulée par M^{me} Marie-Josée Lafrance, technologue en architecture et mandataire pour les propriétaires, pour l'immeuble situé au 572, rue des Alouettes. Cette consultation s'est tenue préalablement à la séance, par écrit, du 19 juin au 5 juillet 2021, soit en déposant les questions, observations ou commentaires dans la boîte rouge située près de l'entrée sur la rue Dufferin, ou par l'entremise d'une boîte courriel (questions@granby.ca);

Personne ne s'adresse au conseil municipal dans ce dossier.

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Marie-Josée Lafrance, technologue en architecture et mandataire pour les propriétaires, a demandé une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 572, rue des Alouettes, à Granby, portant le numéro de lot 1 649 996, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 210615-27, en date du 15 juin 2021, à l'effet d'autoriser cette dérogation mineure, considérant que :

1. la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;
2. la haie existante en bordure du terrain;
3. la dérogation vise seulement une petite partie du bâtiment accessoire projeté;
4. le positionnement de la résidence en fond de terrain limite grandement les emplacements possibles pour un bâtiment accessoire;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public dans le journal *La Voix de l'Est*, édition du 19 juin 2021, informant de cette consultation écrite;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

d'accorder, conformément au Règlement numéro 0667-2016 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, la demande de dérogation mineure numéro 2021-80254 pour la propriété située au 572, rue des Alouettes, portant le numéro de lot 1 649 996, en référence au plan cadastral du Québec, de façon à autoriser une partie d'un bâtiment accessoire, en façade du bâtiment principal, jusqu'à 13,24 mètres de la ligne avant du terrain, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, il est établi que la norme est de 15 mètres, le tout en référence au plan projet d'implantation préparé par M^{me} Geneviève-Ilou Boucher, arpenteuse-géomètre, en date du 10 juin 2021, sous le numéro 7221 de ses minutes et sous le numéro de dossier 5300.

Adoptée à l'unanimité

2021-07-0607

Comité de circulation – Réunion du 15 juin 2021 – Recommandations pour acceptation par le conseil municipal

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2021-075;

CONSIDÉRANT la réunion du comité de circulation du 15 juin 2021;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'approuver les recommandations du comité de circulation suite à la réunion du 15 juin 2021; et

que le compte rendu soit déposé intégralement aux archives.

Adoptée à l'unanimité

2021-07-0608

Vente de terrain industriel – Partie du lot numéro 1 398 575 du cadastre du Québec – Investissements Granby 1 S.E.C. – Rue Bousquet – Abrogation résolution numéro 2021-05-0427

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2021-077;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-05-0427 autorisant la vente d'une partie du lot numéro 1 398 575 du cadastre du Québec à la compagnie Modix Holding inc.;

CONSIDÉRANT que cette compagnie doit déléguer l'acquisition du terrain à une autre entreprise pour des raisons d'ordre fiscal;

CONSIDÉRANT l'offre d'achat déposée par la société Investissements Granby 1 S.E.C. pour faire l'acquisition de cette même partie du lot numéro 1 398 575 du cadastre du Québec d'une superficie approximative de 55 321 mètres carrés (*environ 595 473 pieds carrés*);

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution, et

d'abroger la résolution numéro 2021-05-0427 autorisant la vente d'une partie du lot numéro 1 398 575 du cadastre du Québec à la compagnie Modix Holding inc.;

de vendre à la société Investissements Granby 1 S.E.C. une partie du lot numéro 1 398 575 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 55 321 mètres carrés (*environ 595 473 pieds carrés*) pour et en considération d'une somme approximative de 595 473 \$ plus taxes applicables, au prix fixé à 1,00 \$/pied carré, payable à la signature de l'acte de vente, le tout conformément aux conditions contenues à l'offre d'achat en date du 23 juin 2021, dont copie est jointe au sommaire numéro SJ-2021-077;

de conserver le dépôt de la compagnie Modix Holding inc. et de l'appliquer à titre de dépôt pour l'acquisition du terrain par la société Investissements Granby 1 S.E.C.; et

que copie du certificat du trésorier en date du 5 juillet 2021, émis en vertu de l'article 6 de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux (L.R.Q. chap. I-0.1)*, accompagne la résolution.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec le directeur des Services juridiques et greffier ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2021-07-0609

Servitude de passage – 457 et 467, rue Cowie – Lots numéros 1 009 304 et 1 009 318 du cadastre du Québec – Autorisation de signature

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2021-078;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 9380-4011 Québec inc. est propriétaire des lots numéros 1 009 304 et 1 009 318 du cadastre du Québec, lesquels lots correspondent aux 467 et 457, rue Cowie;

CONSIDÉRANT QUE cette compagnie souhaite construire des immeubles sur ces lots, mais que les accès seront mitoyens entre les immeubles;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 123 du Règlement 0663-2016 de zonage, des servitudes de passages pour les allées de circulation sont requises, acte auquel la Ville de Granby doit intervenir;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution, et

d'autoriser la signature d'un acte de servitude de passage pour les allées de circulation entre les lots numéros 1 009 304 et 1 009 318 du cadastre du Québec ou toute subdivision de ceux-ci à venir, et ce, afin de satisfaire aux dispositions de l'article 123 du *Règlement numéro 0663-2016 de zonage* actuellement en vigueur, le tout aux frais de la compagnie 9380-4011 Québec inc.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec le directeur des Services juridiques et greffier ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2021-07-0610

Mandat – Fidema Groupe conseils inc. – Services professionnels de consultant et gestionnaire de risques en assurances de dommages – 2021 à 2026

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, portant le numéro SJ-2021-079;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby a mandaté en 2018 l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages et des services de consultant et de gestionnaire de risques jusqu'au 31 décembre 2023 (résolution 2018-05-0436);

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif de l'UMQ, suite à un appel d'offres pour les services professionnels de consultant et gestionnaire de risques en assurances de dommages, a confirmé l'octroi du contrat à la firme Fidema Groupe conseils inc. pour la période du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2026;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater la firme Fidema Groupe conseils inc. afin de fournir des services professionnels de consultant et de gestionnaire de risques en assurances de dommages pour les membres du regroupement Agglomération 1 de l'Union des municipalités du Québec pour la période du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2026;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

de mandater la firme Fidema Groupe conseils inc. pour une période de cinq (5) ans, du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2026 afin de fournir des services professionnels de consultant et de gestionnaire de risque en assurance de dommage pour les membres du regroupement Agglomération 1 de l'Union des municipalités du Québec; et

d'autoriser le paiement d'un montant de 2 946,30 \$, taxes incluses, annuellement pour cette période, payable à même le Fonds d'administration tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 287-2021, 001-2022, 001-2023, 001-2024, 001-2025 et 001-2026, en date du 29 juin 2021.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec le directeur des Services juridiques et greffier ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2021-07-0611

Octroi de contrat – Assurance automobile – La Capitale assurances générales – 2021-2022

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2021-073;

CONSIDÉRANT QUE les membres du regroupement, sur recommandation du conseiller, ont opté pour l'adjudication de la police d'assurance avec la compagnie La Capitale assurances générales pour un terme d'une durée maximale de (5) ans à compter du 1^{er} juin 2021, le tout sujet aux conditions de renouvellement à soumettre annuellement;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'entériner la décision des membres du regroupement d'adjuger le contrat d'assurance automobile à La Capitale assurances générales pour une durée maximale de cinq (5) ans débutant le 1^{er} juin 2021 pour se terminer le 31 mai 2026 pour un montant total, pour 2021-2022, de 163 254,75 \$, taxes incluses, payable à même le Fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 288-2021, 001-2022, 001-2023, 001-2024, 001-2025 et 001-2026, en date 29 juin 2021.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec le directeur des Services juridiques et greffier ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2021-07-0612

Autorisation de signature – Entente intermunicipale en matière de loisirs – Ville de Waterloo – 2021-2022

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2021-074;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterloo et la Ville de Granby désirent se prévaloir des dispositions de la *Loi sur les cités et villes* et du *Code municipal*, le cas échéant, pour conclure une entente en matière de loisirs;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2017-06-0513 adoptée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 5 juin 2017, autorisant la signature d'ententes intermunicipales en matière de loisirs avec vingt-trois (23) municipalités avoisinantes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterloo désire se prévaloir de l'entente offerte par la Ville de Granby aux municipalités environnantes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut se prononcer sur la possibilité de conclure ou non la présente entente;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

de conclure une entente en matière de loisirs avec la Ville de Waterloo, et ce, pour une durée d'un (1) an, soit du 1^{er} août 2021 au 31 juillet 2022, selon les termes et conditions prévues au projet d'entente joint au sommaire numéro SJ-2021-074.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec le directeur des Services juridiques et greffier ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2021-07-0613

Renouvellement et modification du bail – Local 442, rue Saint-Jean – 19e Groupe Scout St-Joseph de Granby – 2021-2023

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2021-064;

CONSIDÉRANT QUE le bail pour le 442, rue Saint-Jean, conclu avec le 19^e Groupe Scout St-Joseph de Granby, vient à échéance le 31 août 2021;

CONSIDÉRANT QU'au bail initial, aucune indexation du prix du loyer n'est prévue en cas de renouvellement ;

de renouveler le bail conclu avec la Micro-Brasserie Le Grimoire inc., pour la location de locaux situés au 215, rue Principale, pour un terme additionnel d'un (1) an, soit jusqu'au 31 décembre 2022, aux mêmes termes et conditions prévus au bail joint au sommaire numéro SJ-2021-072, et d'indexer le coût du loyer mensuel à 1 400,00 \$ plus taxes applicables; et

de modifier ce bail afin d'y prévoir une deuxième option de renouvellement d'un (1) an, soit pour la période 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, et ce, selon les termes et conditions prévus au projet d'addenda joint audit sommaire numéro SJ-2021-072, le tout étant payable à même le Fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 001-2022 et 001-2023, en date du 29 juin 2021.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec le directeur des Services juridiques et greffier ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2021-07-0615

Autorisation – Adhésion au regroupement de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'achat de produits chimiques – CHI20222024 – Dossier numéro 268/2021

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2021-059;

ATTENDU QUE la Ville de Granby a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de quatre (4) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu des présents articles et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Ville de Granby désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les produits suivants : Sulfate ferrique 12,5 %, Hydroxyde de sodium liquide 50 % et Chlore gazeux en bonbonne de 68 kilogrammes dans les quantités nécessaires pour ses activités des années 2022, 2023 et 2024;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau
 appuyé par le conseiller Robert Riel

que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

que la Ville de Granby confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI20222024 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) couvrant la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024 et visant l'achat de : Sulfate ferrique 12,5 %, Hydroxyde de sodium liquide 50% et Chlore gazeux en bonbonne de 68 kilogrammes et nécessaires aux activités de l'organisation municipale;

que la Ville de Granby confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024;

que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Granby s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

que la Ville de Granby confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et d'adjudication des contrats d'une durée de deux (2) ans, plus une (1) année supplémentaire en option, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

que la Ville de Granby confie à l'UMQ la décision de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat;

que si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Granby s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

que la Ville de Granby reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1,6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3,5 % pour les non-membres de l'UMQ;

qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec;

la dépense estimée pour trois (3) ans étant de 1 356 000,00 \$, payable à même le Fonds d'administration tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 001-2022, 001-2023 et 001-2024, en date du 30 juin 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-07-0616

Adjudication du contrat numéro 122/2021 pour les services professionnels en ingénierie pour la conception de plans, de devis et la surveillance des travaux pour l'étanchéisation de la réserve d'eau potable numéro 2 à la centrale de traitement des eaux – Les Services EXP inc.

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division des approvisionnements, sous le numéro APP-2021-062;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'adjuger le contrat numéro 122/2021 pour les services professionnels en ingénierie pour la conception de plans, de devis et la surveillance des travaux pour l'étanchéisation de la réserve d'eau potable numéro 2 à la centrale de traitement des eaux, au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final en fonction des critères de qualité et de prix, soit Les Services EXP inc., pour un montant total, taxes incluses, de 141 976,88 \$, payable à même le Fonds des dépenses en immobilisations, projets numéros 80119.5 et 80119.1, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 286-2021 et 001-2022, en date du 29 juin 2021, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 21 mai 2021 et à l'addenda numéro 1 en date du 31 mai 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-07-0617

Adjudication du contrat numéro 215/2021 pour le prolongement des infrastructures municipales rue Arthur-Danis, vers rue Bousquet (parc industriel – Phase 1, lot 3) – Groupe AllaireGince Infrastructures inc.

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division des approvisionnements, sous le numéro APP-2021-058;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'autoriser deux (2) transferts budgétaires dont un (1) à même le Fonds d'administration au montant de 868 000 \$ provenant du surplus libre vers le projet numéro 80120.21 et dont l'autre au montant de 250 000 \$ à même le Fonds des dépenses en immobilisation, du projet numéro 80721.6 vers le projet numéro 80120.21; et

d'adjuger le contrat numéro 215/2021 pour le prolongement des infrastructures municipales de la rue Arthur-Danis vers la rue Bousquet (parc industriel – phase1, lot 3) au plus bas soumissionnaire conforme, soit Groupe AllaireGince Infrastructures inc., pour un montant total, taxes incluses, de 1 158 948,00 \$, payable à même Fonds des dépenses en immobilisations, projet numéro 80120.21, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 291-2021, en date du 30 juin 2021, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 18 mai 2021 et aux addendas numéro 1 en date du 1^{er} juin 2021, numéros 2 et 3 en date du 4 juin 2021, numéro 4 en date du 7 juin 2021, numéro 5 en date du 11 juin 2021 et numéro 6 en date du 16 juin 2021.

M. le maire appelle le vote sur cette proposition :

Sont pour :

- M. Stéphane Giard;
- M. Jocelyn Dupuis;
- M. Alain Lacasse;
- M^{me} Denyse Tremblay;
- M. Robert Riel;
- M. Éric Duchesneau;
- M. Robert Vincent; et
- M^{me} Catherine Baudin.

Sont contre:

- M. Jean-Luc Nappert; et
- M^{me} Julie Bourdon.

Adoptée sur division

2021-07-0618

Adjudication du contrat numéro 244/2021 pour la reconstruction des infrastructures municipales et l'aménagement partiel d'une piste multifonctionnelle – Rue Saint-Michel (entre les rues Barr et Alexandra) – Excavation St-Pierre et Tremblay inc.

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division des approvisionnements, sous le numéro APP-2021-061;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert
 appuyé par le conseiller Robert Riel

d'adjuger le contrat numéro 244/2021 pour la reconstruction des infrastructures municipales et l'aménagement partiel d'une piste multifonctionnelle sur la rue Saint-Michel, entre les rues Barr et Alexandra, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation St-Pierre et Tremblay inc., pour un montant total, taxes incluses, de 1 599 678,21 \$, payable à même le Fonds des dépenses en immobilisations, projet numéro 90985A.1, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 285-2021, en date du 29 juin 2021, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 1^{er} juin 2021 et à l'addenda numéro 1 en date du 21 juin 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-07-0619

Conclusion du contrat numéro 198/2021 pour la fourniture de vêtements de travail – Le Magasin Industriel inc.

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division des approvisionnements, sous le numéro APP-2021-060;

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 0771-2018 sur la gestion contractuelle de la Ville de Granby*;

CONSIDÉRANT la soumission reçue du Magasin Industriel inc., comprenant l'ensemble des exigences de la Ville, en date du 15 juin 2021;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

de conclure le contrat numéro 198/2021 pour la fourniture de vêtements de travail des cols bleus, pour une période d'un (1) an, soit du 12 juillet 2021 au 11 juillet 2022, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Le Magasin Industriel inc., pour un montant total, taxes incluses, de 85 155,37 \$, payable à même le Fonds d'administration tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 281-2021 et 001-2022, en date du 28 juin 2021, le tout conformément à la demande de soumission en date du 6 mai 2021, à l'addenda numéro 1 en date du 8 juin 2021, l'addenda numéro 2 en date du 10 juin 2021, et l'addenda numéro 3 en date du 14 juin 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-07-0620

Dépôt de la liste des comptes et salaires payés autorisés en vertu du Règlement numéro 0012-2007 (délégation de pouvoir autoriser des dépenses) du 28 avril au 21 juin 2021

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2021-032;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'autoriser que la liste des comptes et salaires payés autorisés en vertu du règlement numéro 0012-2007 (délégation de pouvoir autoriser des dépenses) du 28 avril au 21 juin 2021, soit :

- les comptes pour la période du 28 avril au 21 juin 2021 (lors du dernier sommaire numéro SF-2021-028, seulement les montants payés au 27 avril 2021 avaient été déposés), pour la somme de 15 974 677,21 \$, et
- les salaires pour la période du 23 mai au 12 juin 2021, pour la somme de 1 219 527,68 \$

pour un total de 17 194 204,89 \$ soit déposée, et de ratifier les engagements financiers excédant l'année financière en cours suivants :

1. Location d'un traceur pour une période de 36 mois – Géomatique
Réf. : 256/2021 – C2021-1177
Du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2024
Fournisseur : Les Équipements d'Arpentage Cansel inc.
Dépense 2021 approximative, taxes incluses 3 742,44 \$
Dépense 2022 annuelle approximative, taxes incluses 6 415,61 \$
Dépense 2023 annuelle approximative, taxes incluses 6 415,61 \$
Dépense 2024 approximative, taxes incluses 2 673,16 \$

2. Contrat de maintenance pour serveur + SAN – Police
Réf. : 251/2021 – C2021-1181
Du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022
Fournisseur : Computer Data Source Canada Corp
Dépense 2021 approximative, taxes incluses 3 460,75 \$
Dépense 2022 approximative, taxes incluses 2 471,96 \$

3. Renouvellement du logiciel ArcGis – GeoEvent
Réf. : 250/2021 – C2021-1184
Du 1^{er} août 2021 au 31 juillet 2022
Fournisseur : ESRI Canada Limited
Dépense 2021 approximative, taxes incluses 4 599,00 \$
Dépense 2022 approximative, taxes incluses 6 438,60 \$

4. Service de lavage et désinfection – Bloc cellulaire – Police
Réf. : 249/2021 – C2021-1238
Du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2024
Fournisseur : Nettoyeur St-Jacques
Dépense 2021 approximative, taxes incluses 1 112,39 \$
Dépense 2022 annuelle approximative, taxes incluses 2 224,77 \$
Dépense 2023 annuelle approximative, taxes incluses 2 224,77 \$
Dépense 2024 approximative, taxes incluses 1 112,38 \$

5. Service de programme d'aide aux employés – PAEF
 Réf. : 257/2021 – C2021-1251
 Du 2 juillet 2021 au 1^{er} juillet 2022
 Fournisseur : LifeWorks (Canada) Ltd
 Dépense 2021 approximative, taxes incluses 9 485,44 \$
 Dépense 2022 approximative, taxes incluses 9 485,44 \$
6. Accès à Généalogie Québec – Bibliothèque
 Réf. : 262/2021 – C2021-1288
 Du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022
 Fournisseur : Institut Généalogique Drouin (9179-3588 Québec inc.)
 Dépense 2021 approximative, taxes incluses 1 322,22 \$
 Dépense 2022 approximative, taxes incluses 1 322,21 \$
7. Maintenance pour gestion des portes et caméras de la Ville
 Réf. : 271/2021 – C2021-1294
 Du 23 juillet 2021 au 22 juillet 2022
 Fournisseur : Computer Data Source Canada Corp
 Dépense 2021 approximative, taxes incluses 574,88 \$
 Dépense 2022 approximative, taxes incluses 804,82 \$
8. Renouvellement du contrat de service Genetec 2021
 Réf. : 274/2021 – C2021-1321
 Du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022
 Fournisseur : Panavidéo inc.
 Dépense 2021 approximative, taxes incluses 10 116,50 \$
 Dépense 2022 approximative, taxes incluses 10 116,50 \$

Toutes dépenses étant payables à même le Fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 277-2021, 001-2022, 001-2023 et 001-2024, en date du 23 juin 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-07-0621

Ratification – Transferts de crédits budgétaires au 5 juillet 2021

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2021-033;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

d'autoriser et de ratifier les transferts de crédits budgétaires au 5 juillet 2021 du fonds d'immobilisations de divers projets vers d'autres projets, pour un montant de 13 472 148 \$; et

d'autoriser et de ratifier les transferts de crédits budgétaires au 5 juillet 2021, de postes budgétaires du fonds d'opération vers d'autres postes budgétaires du fonds d'opération, pour la somme de 585 304 \$, le tout, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 274-2021, en date du 22 juin 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-07-0622

Nomination des officiers délégués à l'admission au transport adapté – Ami-Bus inc. – M^{me} Geneviève Matton – M^{me} Julie Fontaine – M^{me} Diane Dumont – M. Normand Laporte – M. Denis Tremblay – M^{me} Julie Gauthier – M^{me} Sylvie Lamontagne – M. Denis Leduc – M^{me} Sophie Arsenault

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2021-034;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'autoriser la nomination de cinq (5) officiers délégués et quatre (4) substitués pour siéger au comité d'admission au transport adapté tel qu'inscrit au tableau :

Personnes mandatées :	Substitués :
Geneviève Matton , officier délégué	Julie Gauthier, Sylvie Lamontagne et Denis Leduc
Julie Fontaine , thérapeute en réadaptation	Sophie Arsenault, thérapeute en réadaptation
Diane Dumont , directrice générale AGDIA, représentante de la déficience intellectuelle	Aucun
Normand Laporte , représentant de la déficience visuelle	Aucun
Denis Tremblay , représentant de la déficience motrice	Aucun

Adoptée à l'unanimité

2021-07-0623

Mouvements de main-d'œuvre – 2 juin 2021 au 1er septembre 2021 – Embauche – M^{me} Marilyne Breton, technicienne en approvisionnements niveau 2 à la Division approvisionnements des Services juridiques – Embauche – M. Antoine Farand, policier auxiliaire au Service de police – Embauche – M^{me} Manon Fortin, brigadière permanente au Service de police – Changement de statut – M. Alexandre Olivier Leduc, pompier permanent à temps partiel au Service des incendies – Nomination – M. Steven Perreault, commis en chef au service à la clientèle à la Division bibliothèque du Service du loisir, de la culture et du développement social – Nomination – M. Mathieu Lavertu, préposé aux télécommunications (temps plein) au Service de police – Nomination – M. Stéphane Daigle, sergent au Service de police – Nomination – M. Félix Ménard, policier permanent au Service de police – Retraite – M. Michel Bernard, policier au Service de police – Retraite – M. Michel Hébert, technicien en géomatique à la Division géomatique du Service de la planification et de la gestion du territoire – Retraite – M^{me} Francine Létourneau, secrétaire au Service du loisir, de la culture et du développement social

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des ressources humaines, sous le numéro RH-2021-023, le tout soumis sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.A.I.);

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'autoriser ou de ratifier la liste des mouvements de main-d'œuvre pour la période du 2 juin 2021 au 1^{er} septembre 2021, pour le personnel régulier, temporaire, surnuméraire et contractuel, le tout tel que plus long spécifié au sommaire numéro RH-2021-023 et son annexe, pour valoir comme si au long récités, et;

Pour ce qui est du personnel régulier :

1. d'autoriser l'embauche de madame Marilyne Breton au poste de technicienne en approvisionnements niveau 2 à la Division approvisionnements des Services juridiques en date du 19 juillet 2021, afin de pourvoir le poste laissé vacant suite à la nomination de madame Lilian Frendo. Cette embauche est assujettie à une période de probation d'une durée de six (6) mois, laquelle devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service;
2. d'autoriser l'embauche de monsieur Antoine Farand au poste de policier auxiliaire au Service de police en date du 1^{er} août 2021 afin de pourvoir le poste laissé vacant suite à la nomination de monsieur Félix Ménard;
3. d'autoriser l'embauche de madame Manon Fortin au poste de brigadière permanente au Service de police en date du 1^{er} août 2021 afin de pourvoir le poste laissé vacant suite à la démission de madame Lise Maurice;
4. d'autoriser le changement de statut de monsieur Alexandre Olivier Leduc au poste permanent de pompier à temps partiel au Service des incendies en date du 6 juillet 2021. Il est à noter que monsieur Leduc était déjà à l'emploi de la Ville à titre de pompier temporaire et a complété sa période de probation à la satisfaction de la direction du Service des incendies;
5. de prendre acte du départ à la retraite de monsieur Michel Bernard, policier au Service de police, en date du 1^{er} septembre 2021. Monsieur Bernard prendra sa retraite après plus de 29 ans au service de la Ville de Granby;
6. de prendre acte du départ à la retraite de monsieur Michel Hébert, technicien en géomatique à la Division géomatique du Service de la planification et de la gestion du territoire, en date du 1^{er} septembre 2021. Monsieur Hébert prendra sa retraite après plus de 29 ans au service de la Ville de Granby;
7. de prendre acte du départ à la retraite de madame Francine Létourneau, secrétaire au Service du loisir, de la culture et du développement social, en date du 1^{er} septembre 2021. Madame Létourneau prendra sa retraite après plus de 28 ans au service de la Ville de Granby;
8. d'autoriser la nomination de monsieur Steven Perreault au poste de commis en chef au service à la clientèle à la Division bibliothèque du Service du loisir, de la culture et du développement en date du 6 juillet 2021, afin de pourvoir le poste laissé vacant suite à la nomination de madame Véronique Pion. Cette nomination est assujettie à une période de probation d'une durée de trois (3) mois, laquelle devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service;

9. d'autoriser la nomination de monsieur Mathieu Lavertu au poste de préposé aux télécommunications (temps plein) au Service de police en date du 6 juillet 2021 afin de pourvoir le poste laissé vacant suite à la nomination de madame Jackie-Lee Legris;
10. d'autoriser la nomination de monsieur Stéphane Daigle au poste de sergent au Service de police en date du 1^{er} août 2021 afin de pourvoir le poste laissé vacant suite au départ à la retraite de monsieur Frédéric Boulet. Cette nomination est assujettie à une période de probation d'une durée de six (6) mois, laquelle devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service;
11. d'autoriser la nomination de monsieur Félix Ménard au poste de policier permanent au Service de police en date du 1^{er} août 2021 afin de pourvoir le poste laissé vacant suite à la nomination de monsieur Stéphane Daigle.
12. de prendre acte de la démission de madame Renée Roy au poste de greffière à la Cour municipale et administratrice aux Services juridiques et conseillère principale en intégrité en date du 9 juillet 2021;

Le 28 juin 2021, le comité conjoint d'évaluation des emplois cols blancs s'est réuni afin de procéder à l'évaluation de la description du poste de secrétaire au Service du loisir, de la culture et du développement social. Au terme de cette rencontre, il y aurait lieu d'entériner les résultats suivants :

Numéro de poste	Ancien titre du poste	Ancienne classe	Ancien pointage	Nouveau titre du poste	Nouvelle classe	Pointage	Date d'entrée en vigueur
909	Secrétaire SCLAC VC	5	959 points	Secrétaire Service du loisir, de la culture et du développement social	4	768 points	À la nomination de la ou du titulaire du poste

Toutes dépenses étant payables à même le Fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 283-2021, en date du 29 juin 2021.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec le directeur des Services juridiques et greffier ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

Changement de quorum

Déclaration d'intérêts

M^{me} la conseillère Catherine Baudin déclare son intérêt pour le sujet suivant, l'un des demandeurs étant son client. Elle quitte donc son siège à la table des délibérations.

2021-07-0624

Demandes de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – PIIA-1 – 2021-1679 – 527, allée des Hauts-Bois – PIIA-2 – 2021-1923 – 135, rue Principale et 130, rue Victoria – PIIA-3 – 2021-1815 – 243 à 245, rue Principale – PIIA-8 – 2021-1583 – 64 à 66, rue Alexandra – PIIA-8 – 2021-1672 – 33 à 35, rue City – PIIA-12 – 2021-1494 – 855, boulevard Industriel – PIIA-12 – 2019-0050 – 855, boulevard Industriel – PIIA-12 – 2019-0049 – 870, boulevard Industriel – PIIA-14 – 2018-0027 – 145, rue Cowie – PIIA-20 – 2021-1747 – 106, rue du Mont-Brome – PIIA-28 et PIIA-10 – 2021-1816 – 2021-1889 – 26, rue Patrick Hackett – PIIA-28 – 2021-1817 – 28, rue Patrick-Hackett – PIIA-29 – 2021-0749 – 70, impasse Constant-Trudel (90, rue Mountain) – PIIA-30 – 2021-2020 – 76, rue Dufferin – PIIA-30 – 2021-1472 – 20, rue Johnson – PIIA-30 – 2021-1927 – 135, rue Principale et 130, rue Victoria – PIIA-32 – 2021-1812 – 198, rue des Commissaires – PIIA-32 – 2021-1205 – 279, rue des Écoliers – PIIA-32 – 2020-4035 – 404, rue des Écoliers – PIIA-34 – 2021-1802 – 176 à 184, rue Denison Est

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2021-157;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion tenue le 15 juin 2021 à l'égard des projets ci-après énumérés;

CONSIDÉRANT QUE les projets suivants répondent aux objectifs et aux critères établis au Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT les avis favorables du comité consultatif d'urbanisme à l'égard des projets ci-après énumérés;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

que le conseil municipal approuve les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturales et les recommandations suivantes, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, lesquelles sont résumées comme suit, à savoir :

Catégorie PIIA	Numéro de demande	Numéro de résolution du CCU	Adresse	Objet de la demande
PIIA-1	2021-1679	210615-09	527, allée des Hauts-Bois	Réparation
PIIA-2	2021-1923	210615-06	135, rue Principale et 130, rue Victoria	Construction
PIIA-3	2021-1815	210615-08	243 à 245, rue Principale	Construction
PIIA-8	2021-1583	210615-10	64 à 66, rue Alexandra	Réparation
PIIA-8	2021-1672	210615-11	33 à 35, rue City	Réparation
PIIA-12	2021-1494	210615-12	855, boulevard Industriel	Enseigne
PIIA-12	2019-0050	210615-13	855, boulevard Industriel	Modification
PIIA-12	2019-0049	210615-14	870, boulevard Industriel	Modification
PIIA-14	2018-0027	210615-15	145, rue Cowie	Modification
PIIA-20	2021-1747	210615-16	106, rue du Mont-Brome	Construction

PIIA-28 et PIIA-10	2021-1816 2021-1889	210615-28	26, rue Patrick Hackett	Construction et déblai/remblai
PIIA-28	2021-1817	210615-29	28, rue Patrick-Hackett	Construction
PIIA-29	2021-0749	210615-20	70, impasse Constant-Trudel (90, rue Mountain)	Modification
PIIA-30	2021-2020	210615-21	76, rue Dufferin	Enseigne
PIIA-30	2021-1472	210615-22	20, rue Johnson	Enseigne
PIIA-30	2021-1927	210615-07	135, rue Principale et 130, rue Victoria	Enseigne
PIIA-32	2021-1812	210615-23	198, rue des Commissaires	Construction
PIIA-32	2021-1205	210615-24	279, rue des Écoliers	Construction
PIIA-32	2020-4035	210615-25	404, rue des Écoliers	Modification
PIIA-34	2021-1802	210615-26	176 à 184, rue Denison Est	Construction

le tout tel qu'il apparaît aux plans et représentations graphiques joints à chacune des demandes de permis; et

que le demandeur soit tenu de respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA, étant entendu que toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

Adoptée à l'unanimité

Changement de quorum de Mme la conseillère Catherine Baudin réintègre son siège à la table des délibérations.

2021-07-0625 **Autorisation et refus – PIIA-35 – Demande numéro 2021-1149 de permis de construction – 367, rue de Verchères**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2021-173, transmettant la résolution numéro 210629-02 du comité consultatif d'urbanisme;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert
appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'autoriser, conformément au Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Ville de Granby et suite à la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 210629-02, la délivrance du permis de construction numéro 2021-1149 à Mme Josée Chicoine, future propriétaire, afin de permettre, au 367, rue de Verchères, de construire une résidence unifamiliale isolée de deux étages sur le lot numéro 6 427 725 du cadastre du Québec, situé le long de la rue de Verchères, de la façon suivante :

- La résidence d'une superficie de 210,5 mètres carrés sera construite avec rez-de-jardin à l'arrière et un garage annexé;

- Les revêtements seront les suivants :

- revêtements extérieur pierre Rinox modèle Lorado (gris glacé), acier Mac collection bois (noyer noir), fibrociment (gris ardoise);
- fascias, soffites et toutes les ouvertures : noirs;
- toiture : bardeau d'asphalte Dakota, noir 2 tons;

- Le terrain fera l'objet de dynamitage afin d'être aménagé en trois paliers, du haut vers le bas et de l'avant vers l'arrière de la résidence. Une partie du talus présent en cour avant sera aplanie pour laisser l'aire de stationnement libre. Un cap de pierres du talus sera mis en valeur en cour avant;

- deux arbres seront plantés et deux seront conservés en cour avant;
- trois arbres seront plantés en cour latérale gauche;
- un arbre sera planté en cour arrière en plus des arbres dans la bande de protection de 6 mètres et 15 mètres;

- Un aménagement paysager composé de fleurs et de buissons sera présent en cour avant. Les essences d'arbres plantés seront les suivantes :

- Lilas japonais;
- Chêne des marais;
- Pommier pleureur;
- Sapin ou épinette;

- L'aménagement des équipements en cour arrière fera l'objet d'une demande de permis ultérieurement; et

de refuser l'empiètement de la piscine et de la remise dans la bande de protection considérant que l'intégrité de la bande boisée doit être conservée et que la requérante peut se conformer;

ledit projet respectant les objectifs et critères du PIIA-35 dudit règlement;

que le demandeur soit tenu de respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA, étant entendu que toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

Adoptée à l'unanimité

2021-07-0626

Autorisation – Directives de changements numéros 1 à 10 – Travaux de resurfaçage avec un enrobé flexible tiède et le remplacement de trois (3) ponceaux – Rue Denison Ouest (de la rue Simonds Sud aux limites ouest) – Contrat numéro 1675/2020 – Pavages Maska inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2021-160;

CONSIDÉRANT le contrat numéro 164/2020 adjugé à l'entreprise Pavages Maska inc. pour des travaux de resurfaçage avec un enrobé flexible tiède et le remplacement de trois (3) ponceaux sur la rue Denison Ouest, de la rue Simonds Sud aux limites ouest;

CONSIDÉRANT les directives de changements numéros 1 à 10 ainsi que les quantités ajoutées et retranchées;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

de décréter des travaux supplémentaires ainsi que des quantités ajoutées et retranchées au contrat numéro 167/2020, adjudgé à l'entreprise Pavages Maska inc., pour des travaux de resurfaçage avec un enrobé flexible tiède et le remplacement de trois (3) ponceaux sur la rue Denison Ouest, de la rue Simonds Sud aux limites ouest; et

d'accepter les directives de changements numéros 1 à 10 concernant des travaux supplémentaires réalisés ou autres ainsi que les quantités ajoutées et retranchées audit contrat numéro 167/2020, le tout tel que décrit au long en annexe au sommaire PGT-2021-160 et entraînant une dépense additionnelle de 112 858,33 \$, plus taxes applicables, payable à même le Fonds des dépenses en immobilisations, projet numéro 90923.2, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 272-2021 en date du 22 juin 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-07-0627

Autorisation et refus - Traverses de routes pour sentiers de VHR et VTT – Club 3 et 4 roues de l'Estrie – Année 2021-2022

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2021-141;

CONSIDÉRANT l'approbation du Service des travaux publics et du Service de police;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau tracé proposé n'est pas sécuritaire vu l'absence de feux de circulation et que l'utilisation des rues Simonds Nord et Saint-Jude Nord n'est pas sécuritaire pour les VTT;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

d'autoriser les membres du Club 3 et 4 roues de l'Estrie à traverser certaines rues municipales sur le territoire de la ville de Granby, pour l'année 2021-2022, aux endroits suivants :

- le 11^e Rang, à la hauteur de la propriété située au 887, 11^e Rang (hiver seulement);
- le 9^e Rang, à la hauteur de la propriété située au 381, 9^e Rang (hiver seulement);
- la rue Saint-Jude Nord, au nord du boulevard David-Bouchard Nord;
- la rue Desjardins, au nord du boulevard David-Bouchard Nord;
- la rue Fréchette, au nord du boulevard David-Bouchard Nord;
- la rue Reynolds, au nord du boulevard David-Bouchard Nord;
- la rue Saint-Hubert, au nord du boulevard David-Bouchard Nord;
- la rue Conrad, au nord du boulevard David-Bouchard Nord;
- le boulevard David-Bouchard Nord;
- la rue Irwin, du 30, rue Irwin jusqu'à la rue Principale;
- la rue Cowie, du côté est du boulevard Jean-Lapierre;
- le boulevard Industriel, du côté est du boulevard Jean-Lapierre;
- la rue Saint-Charles Sud et le viaduc au-dessus de l'autoroute 10;
- la rue Bernard pour environ 500 mètres (hiver seulement);

le tout aux conditions suivantes :

- le Club 3 et 4 roues de l'Estrie devra installer une signalisation temporaire adéquate pour informer les usagers de la route sur le parcours;
- une signalisation temporaire devra être installée sur le boulevard Industriel pour traverser la route 139 en ligne droite, afin d'éviter que les usagers traversent en diagonal pour reprendre la piste en direction sud et nord;
- les patrouilleurs du Club devront patrouiller sur le parcours temporaire afin de s'assurer que la réglementation soit respectée;
- les représentants du Club s'engagent à obtenir toutes les autorisations du MTQ pour les traverses impliquant des routes provinciales comme le boulevard Pierre-Laporte, le boulevard David-Bouchard, le boulevard Jean-Lapierre et la route 112, et ce, immédiatement après avoir obtenu les autorisations nécessaires de la municipalité; et

de refuser le nouveau tracé pour le secteur des rues Raymond-Héroux, Yvon, des Colombes, Saint-Jude Nord et Simonds Nord.

Adoptée à l'unanimité

2021-07-0628

Autorisation – Réfection des filtres numéros 6 et 7 à la Centrale de traitement de l'eau potable (CTE) – Financement des travaux

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2021-164;

CONSIDÉRANT l'importance d'effectuer les travaux le plus rapidement possible, afin de préserver la capacité de filtration de la centrale;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'autoriser un transfert budgétaire au montant de 900 000\$ à même le Fonds des dépenses en immobilisations, du projet numéro 80721.18 vers le projet numéro 80721.23; et

de décréter les travaux de réfection des filtres numéros 6 et 7 à la Centrale de traitement de l'eau potable (CTE), entraînant une dépense de 900 000\$ plus taxes applicables, payable à même le Fonds des dépenses en immobilisations, projet numéro 80721.23, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 284-2021 en date du 29 juin 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-07-0629

Autorisation – Demande d'aide discrétionnaire – Modix Plastique inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2021-145;

CONSIDÉRANT l'article 92.2 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT le projet de l'entreprise Modix Plastique inc. de s'installer au 1110, rue Bousquet générant des investissements de 33 millions de dollars sur le territoire de la Ville de Granby ainsi que la création de trente (30) emplois;

CONSIDÉRANT QUE le comité de développement industriel recommande cette subvention;

Après étude et considération :

d'accepter, en date du 2 juin 2021, la réception définitive des travaux de prolongement des infrastructures municipales des rues Marshall et Patrick-Hackett représentant la phase III du projet du Quartier de la ferme, réalisés conformément aux plans et devis de la firme Les Services EXP inc. et sous sa surveillance; et

d'autoriser les opérations administratives et juridiques en lien avec la réception définitive des travaux municipaux suite à l'entente numéro 12-2018 conclue entre la Ville de Granby et le promoteur Développement des terres Miner inc.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec le directeur des Services juridiques et greffier ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2021-07-0634

Réception définitive – Travaux de prolongement des infrastructures municipales – Quartier du plateau, phase III A – Rues du Mont-Brome et du Mont-Saint-Bruno – Projet numéro 15-2016 – Développement des terres Miner inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2021-169;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'accepter, en date du 2 juin 2021, la réception définitive des travaux de prolongement des infrastructures municipales des rues du Mont-Brome et du Mont-Saint-Bruno représentant la phase III A du projet du Quartier du plateau, réalisés conformément aux plans et devis de la firme Les Services EXP inc. et sous sa surveillance; et

d'autoriser les opérations administratives et juridiques en lien avec la réception définitive des travaux municipaux suite à l'entente numéro 15-2016 conclue entre la Ville de Granby et le promoteur Développement des terres Miner inc.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec le directeur des Services juridiques et greffier ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2021-07-0635

Réception définitive – Travaux de prolongement des infrastructures d'eau potable et d'égouts – Quartier du plateau, phase III B – Allées de circulation dans le secteur commercial – Projet numéro 23-2016 – Développement des terres Miner inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2021-168;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

d'accepter, en date du 2 juin 2021, la réception définitive des travaux de prolongement des infrastructures d'eau potable et d'égouts afin d'aménager les allées de circulation dans le secteur commercial, représentant la phase III B du projet du Quartier du plateau, réalisés conformément aux plans et devis de la firme Les Services EXP inc. et sous sa surveillance; et

d'autoriser les opérations administratives et juridiques en lien avec la réception définitive des travaux municipaux suite à l'entente numéro 23-2016 conclue entre la Ville de Granby et le promoteur Développement des terres Miner inc.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec le directeur des Services juridiques et greffier ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2021-07-0636

Autorisation – Projet de logements abordables – 15 et 25, rue Centre – Coopérative de solidarité Holocie

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2021-148;

CONSIDÉRANT que l'accès au logement abordable s'avère problématique à Granby;

CONSIDÉRANT que le projet de logement abordable soumis par la Coopérative de solidarité Holocie comporte 28 logements pour familles auxquels s'ajoutent deux logements pour personnes âgées dans un contexte de logement bigénérationnel;

CONSIDÉRANT que le projet se localise au centre-ville, tout près des commerces et services;

CONSIDÉRANT que l'article 85.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)* permet à une Ville d'accorder un crédit de taxes sur une période de cinq (5) ans dans un secteur sujet à un programme de revitalisation qu'elle délimite par règlement;

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations des membres du comité de développement urbain et du comité de logement social;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

que la Ville de Granby donne son accord de principe au projet soumis par la Coopérative de solidarité Holocie et qu'à cette fin, consent à accorder un crédit de taxes sur une période de 5 ans, sous réserve d'une analyse finale d'un dossier à soumettre à la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL); et

en conséquence, autoriser la modification du programme de revitalisation en vigueur afin de tenir compte du projet de la Coopérative de solidarité Holocie.

Adoptée à l'unanimité

2021-07-0637

Autorisation – Événement temporaire – Exposition véhicules anciens – 14, rue Langlois

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2021-170;

CONSIDÉRANT QUE la station-service située au 14, rue Langlois souhaite organiser des rassemblements de voitures anciennes sur son terrain;

CONSIDÉRANT QUE les rassemblements sont prévus les vendredis soir de 17 à 22 heures;

CONSIDÉRANT QU'aucun aménagement extérieur n'est prévu;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

d'autoriser les rassemblements de véhicules anciens toutes les fins de semaine durant l'été 2021 à la station-service Esso, située au 14, rue Langlois.

Un permis sera requis et le requérant devra remplir les obligations relatives aux événements temporaires tels que requis au Règlement général numéro 0047-2007.

Adoptée à l'unanimité

2021-07-0638

Demande de citoyens pour la conservation de la forêt des peintres – Lots numéros 1 553 615, 1 401 734 et 1 401 736 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2021-159;

CONSIDÉRANT QUE le 14 juin 2021, deux (2) citoyennes ont déposé un document signé par des résidents du secteur, demandant à la Ville de Granby de conserver à perpétuité la forêt des peintres située sur les lots numéros 1 553 615, 1 401 734 et 1 401 736 du cadastre du Québec;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent
 appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

de maintenir les recommandations inscrites et adoptées dans le plan de conservation en assujettissant ce secteur à la technique du plan d'aménagement d'ensemble (PAE).

M. le maire appelle le vote sur cette proposition:

Sont pour :

- M. Stéphane Giard;
- M. Jocelyn Dupuis;
- M. Alain Lacasse;
- Mme Denyse Tremblay;
- M. Robert Riel;
- M. Éric Duchesneau;
- M. Robert Vincent; et
- Mme Catherine Baudin.

Sont contre:

- M. Jean-Luc Nappert; et
- Mme Julie Bourdon.

Adoptée sur division

2021-07-0639

Entretien des vergers du Mont-Sacré-Coeur

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2021-171;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de conserver les vergers du Mont-Sacré-Cœur productifs et en santé;

CONSIDÉRANT l'obligation réglementaire d'appliquer des biopesticides ou des pesticides chaque année dans les vergers;

CONSIDÉRANT le Plan environnement 2020-2023 et l'action numéro 63 qui favorise la pratique de l'agriculture urbaine;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

de décréter les travaux d'entretien biologique des vergers du Mont-Sacré-Cœur, entraînant une dépense de 40 000 \$, plus taxes applicables, payable à même le Fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 290-2021, en date du 30 juin 2021.

Que M. Serge Drolet, coordonnateur de la Division environnement et M. Benoît Carbonneau, directeur du Service de la planification et de la gestion du territoire, soient et sont autorisés à signer tout document requis pour ce projet.

Adoptée à l'unanimité

2021-07-0640

Comité de toponymie – Nouvelle rue reliant la rue Arthur-Danis à la rue Bousquet – Rue Karel-Velan

CONSIDÉRANT le sommaire du Service la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2021-150;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste en la nomination de la nouvelle rue située dans le parc industriel de la ville;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle rue reliera la rue Arthur-Danis à la rue Bousquet;

d'autoriser la signature d'une nouvelle entente avec l'organisme Atelier 19, relativement à la réalisation de murales collectives et d'animation d'activités artistiques, pour les années 2022 à 2024 et de lui accorder, à ces fins, une aide financière annuelle, ventilée comme suit:

- 2022 : 51 153 \$;
- 2023 : 52 431 \$;
- 2024 : 53 743 \$;

le tout étant payable à même le Fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 001-2022, 001-2023 et 001-2024, en date du 23 juin 2021.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec le directeur des Services juridiques et greffier ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

Nomination – Représentants au comité de pilotage du Plan de développement d'une communauté nourricière – M^{me} Catherine Baudin, M. Serge Drolet, M^{me} Danielle St-Jean, M. Éric Goudreau et M. Yani Authier

CONSIDÉRANT le sommaire du Service du loisir, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2021-064;

CONSIDÉRANT le partenariat engagé entre la Ville de Granby et Vie culturelle et communautaire de Granby par le biais du Plan de développement d'une communauté nourricière (résolution numéro 2021-02-0103);

CONSIDÉRANT que les enjeux liés aux saines habitudes de vie figurent comme l'une des priorités des différentes politiques de développement social (jeunesse, famille, aîné);

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'autoriser la nomination des personnes suivantes au sein du comité de pilotage du Plan de développement d'une communauté nourricière :

<u>Représentante – représentant</u>	<u>Service ou division</u>
M ^{me} Catherine Baudin	conseillère municipale déléguée à l'environnement
M. Serge Drolet	coordonnateur, Division environnement, SPGT
M ^{me} Danielle St-Jean	contremaître parcs et terrains de jeux – Travaux publics
M. Éric Goudreau	conseiller au développement social – SLCDs

de mettre en place une consultation citoyenne en conformité avec les principes de la Politique d'information, de consultation et de participation citoyenne de la Ville de Granby, à propos de l'avenir et du réaménagement du parc Miner; et

d'autoriser la dépense du coût de la consultation au montant de 40 000 \$, qui sera utilisé de la façon suivante, soit 50 % en 2021 et 50 % en 2022, le tout payable à même le Fonds d'administration tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 278-2021 et 001-2022, en date du 23 juin 2021.

Adoptée à l'unanimité

-0646

Avis de motion – Dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement numéro 0666-2017 sur les permis et les certificats afin de revoir les personnes habilitées à déposer une demande de permis ou de certificat d'autorisation pour un immeuble en copropriété

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le conseiller Robert Vincent donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 0666-2017 sur les permis et les certificats afin de revoir les personnes habilitées à déposer une demande de permis ou de certificat d'autorisation pour un immeuble en copropriété.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement numéro 0666-2017 sur les permis et les certificats afin de revoir les personnes habilitées à déposer une demande de permis ou de certificat d'autorisation pour un immeuble en copropriété ».

-0647

Avis de motion – Dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement numéro 0566-2015 sur les pesticides et les engrais afin de modifier les exceptions et les conditions

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

La conseillère Catherine Baudin donne avis qu'elle, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 0566-2015 sur les pesticides et les engrais afin de modifier les exceptions et les conditions.

Cette même conseillère dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement numéro 0566-2015 sur les pesticides et les engrais afin de modifier les exceptions et les conditions ».

-0648

Avis de motion – Dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de modifier l'annexe « H » en ajoutant des arrêts obligatoires sur la rue Robitaille à l'intersection de la rue des Écoliers

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

La conseillère Julie Bourdon donne avis qu'elle, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de modifier l'annexe « H » en ajoutant des arrêts obligatoires sur la rue Robitaille à l'intersection de la rue des Écoliers.

Cette même conseillère dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de modifier l'annexe « H » en ajoutant des arrêts obligatoires sur la rue Robitaille à l'intersection de la rue des Écoliers ».

ment de quorum

ion d'intérêts

M. le conseiller Éric Duchesneau déclare son intérêt pour le sujet suivant, le demandeur étant l'un de ses clients. Il quitte donc son siège à la table des délibérations.

-0649

Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de revoir les superficies des bâtiments accessoires, de préciser les dispositions relatives aux allées de circulation, d'ajouter des milieux humides dans le secteur situé au nord de la rue de la Roche, de revoir les limites des zones GG04R et GG02R et de créer les zones LH05R et LI01R à même une partie de la zone LH03R

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro PP26-2021 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage, déposé lors du présent avis de motion;

Le conseiller Jocelyn Dupuis donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de revoir les superficies des bâtiments accessoires, de préciser les dispositions relatives aux allées de circulation, d'ajouter des milieux humides dans le secteur situé au nord de la rue de la Roche, de revoir les limites des zones GG04R et GG02R et de créer les zones LH05R et LI01R à même une partie de la zone LH03R.

-0650

Adoption du premier projet – Premier projet de règlement numéro PP26-2021 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de revoir les superficies des bâtiments accessoires, de préciser les dispositions relatives aux allées de circulation, d'ajouter des milieux humides dans le secteur situé au nord de la rue de la Roche, de revoir les limites des zones GG04R et GG02R et de créer les zones LH05R et LI01R à même une partie de la zone LH03R

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP26-2021 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage, adopté lors de la présente séance;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

que le premier projet de règlement numéro PP26-2021, intitulé : « Premier projet de règlement numéro PP26-2021 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de revoir les superficies des bâtiments accessoires, de préciser les dispositions relatives aux allées de circulation, d'ajouter des milieux humides dans le secteur situé au nord de la rue de la Roche, de revoir les limites des zones GG04R et GG02R et de créer les zones LH05R et LI01R à même une partie de la zone LH03R », soit adopté.

M. le maire appelle le vote sur cette proposition:

Sont pour :

- M. Stéphane Giard;
- M. Jocelyn Dupuis;
- M. Alain Lacasse;
- M^{me} Denyse Tremblay;
- M. Robert Riel;
- M. Robert Vincent; et
- M^{me} Catherine Baudin.

Sont contre:

- M. Jean-Luc Nappert; et
- M^{me} Julie Bourdon.

Adoptée sur division

ment de quorum

M. le conseiller Éric Duchesneau réintègre son siège à la table des délibérations.

-0651

Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement numéro 0664-2016 de lotissement afin de revoir les normes de lotissement dans la zone LH05R afin de l’assujettir au Règlement numéro 1025-2021 sur les plans d’aménagement d’ensemble

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro PP27-2021 modifiant le Règlement numéro 0664-2016 de lotissement, déposé lors du présent avis de motion;

Le conseiller Robert Vincent donne avis qu’il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d’une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 0664-2016 de lotissement afin de revoir les normes de lotissement dans la zone LH05R afin de l’assujettir au Règlement numéro 1025-2021 sur les plans d’aménagement d’ensemble.

-0652

Adoption du premier projet – Premier projet de règlement numéro PP27-2021 modifiant le Règlement numéro 0664-2016 de lotissement afin de revoir les normes de lotissement dans la zone LH05R afin de l’assujettir au Règlement numéro 1025-2021 sur les plans d’aménagement d’ensemble

CONSIDÉRANT l’article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP27-2021 modifiant le Règlement numéro 0664-2016 de lotissement, adopté lors de la présente séance;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent
 appuyé par le conseiller Robert Riel

que le premier projet de règlement numéro PP27-2021, intitulé : « Premier projet de règlement numéro PP27-2021 modifiant le Règlement numéro 0664-2016 de lotissement afin de revoir les normes de lotissement dans la zone LH05R afin de l’assujettir au Règlement numéro 1025-2021 sur les plans d’aménagement d’ensemble », soit adopté.

M. le maire appelle le vote sur cette proposition:

Sont pour :

- M. Stéphane Giard;
- M. Jocelyn Dupuis;
- M. Alain Lacasse;
- M^{me} Denyse Tremblay;
- M. Robert Riel;
- M. Éric Duchesneau;
- M. Robert Vincent; et
- M^{me} Catherine Baudin.

Sont contre:

- M. Jean-Luc Nappert; et
- M^{me} Julie Bourdon.

Adoptée sur division

-0653

Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement numéro 1025-2021 sur les plans d'aménagement d'ensemble afin d'ajouter une aire de plan d'aménagement d'ensemble

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro PP28-2021 modifiant le Règlement numéro 1025-2021 sur les plans d'aménagement d'ensemble, déposé lors du présent avis de motion;

Le conseiller Robert Riel donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 1025-2021 sur les plans d'aménagement d'ensemble afin d'ajouter une aire de plan d'aménagement d'ensemble.

-0654

Adoption du premier projet – Premier projet de règlement numéro PP28-2021 modifiant le Règlement numéro 1025-2021 sur les plans d'aménagement d'ensemble afin d'ajouter une aire de plan d'aménagement d'ensemble

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP28-2021 modifiant le Règlement numéro 1025-2021 sur les plans d'aménagement d'ensemble, adopté lors de la présente séance;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

que le premier projet de règlement numéro PP28-2021, intitulé : « Premier projet de règlement numéro PP28-2021 modifiant le Règlement numéro 1025-2021 sur les plans d'aménagement d'ensemble afin d'ajouter une aire de plan d'aménagement d'ensemble », soit adopté.

M. le maire appelle le vote sur cette proposition:

Sont pour :

- M. Stéphane Giard;
- M. Jocelyn Dupuis;
- M. Alain Lacasse;
- M^{me} Denyse Tremblay;
- M. Robert Riel;
- M. Éric Duchesneau;
- M. Robert Vincent; et
- M^{me} Catherine Baudin.

Sont contre:

- M. Jean-Luc Nappert; et
- M^{me} Julie Bourdon.

Adoptée sur division

-0655

Dépôt du compte rendu de la consultation écrite – Adoption de second projet – Second projet de règlement numéro SP22-2021 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'autoriser les bacs roulants, réservoirs, bonbonnes et citernes en cour avant, de préciser le nombre de cases de stationnement exigé dans la zone GH02R et de revoir les limites des zones HO08R, HO03C, IL08R, IM13P, GJ04R, HJ08R, FH13R, FH12R et GH03P, initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP22-2021

CONSIDÉRANT le second projet de règlement numéro SP22-2021 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage;

CONSIDÉRANT la tenue d'une consultation écrite tenue du 12 au 27 juin 2021;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

que le second projet de règlement intitulé : « Second projet de règlement numéro SP22-2021 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'autoriser les bacs roulants, réservoirs, bonbonnes et citernes en cour avant, de préciser le nombre de cases de stationnement exigé dans la zone GH02R et de revoir les limites des zones HO08R, HO03C, IL08R, IM13P, GJ04R, HJ08R, FH13R, FH12R et GH03P, initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP22-2021 », soit adopté tel que soumis.

Que le compte rendu de la consultation écrite du 12 au 27 juin 2021 concernant le premier projet de règlement numéro PP22-2021 soit déposé aux archives.

Adoptée à l'unanimité

-0656

Dépôt du compte rendu de la consultation écrite – Adoption – Règlement numéro 1053-2021 modifiant le Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'ajuster les limites de l'aire « PIIA-20 », initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP23-2021

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP23-2021 modifiant le Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), présenté lors de la séance ordinaire du 7 juin 2021;

CONSIDÉRANT la tenue d'une consultation écrite tenue du 12 au 27 juin 2021;

CONSIDÉRANT QU'aucune question, observation ni commentaire écrit n'a été reçu pendant la tenue de cette consultation écrite;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 1053-2021 modifiant le Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'ajuster les limites de l'aire « PIIA-20 », initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP23-2021 », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 7 juin 2021, soit adopté.

Que le compte rendu de la consultation écrite du 12 au 27 juin 2021 concernant le premier projet de règlement numéro PP23-2021, soit déposé aux archives.

Adoptée à l'unanimité

-0657

Adoption – Règlement numéro 1054-2021 modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 afin d'autoriser tout événement public, toute manifestation publique et toute vente de garage, de débarras et bric-à-brac

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 21 juin 2021;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 1054-2021 modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 afin d'autoriser tout événement public, toute manifestation publique et toute vente de garage, de débarras et bric-à-brac », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 21 juin 2021, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

-0658

Deuxième période de questions des citoyens et des citoyennes

1. M. Richard Dubé (présentiel)

M. Richard Dubé questionne le conseil sur la consultation publique concernant le parc Miner, traitée au point 11.4. Il demande ensuite si la Ville a souligné le Mois de l'Eau.

2. M. Robert Casavant (présentiel)

M. Robert Casavant remercie les membres du conseil quant à l'approbation de l'Exposition des véhicules anciens.

3. M. Michel Morin, boul. Leclerc Est (courriel)

M. Michel Morin est d'accord pour s'adresser aux futurs candidats lors de la campagne électorale quant à ses questions précédentes. Il remercie le maire pour sa réponse en lien avec celles-ci.

2021-07-0659

Levée de la séance

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

de lever la séance. Il est 21 h 02.

Adoptée à l'unanimité

Pascal Bonin, maire

M^e Joannie Meunier, assistante-
greffière